

28 nov 2013 -17:15

Appartient à Conseil des ministres du 28 novembre 2013

Assentiment à la convention entre la Belgique et le royaume de Bahreïn tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'avant-projet de loi portant assentiment à la convention* entre la Belgique et le royaume de Bahreïn tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. Il a en outre approuvé le protocole** modifiant cette Convention.

La convention suit dans une large mesure le modèle de convention fiscale de l'OCDE. Le protocole remplace la disposition de la convention relative à l'échange de renseignements de manière à la rendre conforme au standard international actuellement reconnu en la matière.

Les textes de la convention et du protocole sont publiés sur le [site internet de l'administration des Affaires fiscales](#).

La convention et le protocole seront prochainement soumis au parlement fédéral. S'agissant de traités mixtes, ils devront également être soumis aux parlements des régions et des communautés.

* faite à Manama le 4 novembre 2007

** fait à Manama le 23 novembre 2009

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>